



Ecole de couture



La première filière recouvre l'apprentissage de créatrice/créateur de vêtements. La seconde, dès juin 2019, forme des apprenti-e-s confectionneur/confectionneuse AFP (Attestation fédérale de formation professionnelle.)

L'école propose également des cours spécifiques ouverts à tous, enfants ou adultes. Ils y apprennent à découvrir et à créer des tissus, à se familiariser avec les techniques, à réaliser leurs propres vêtements.

